

« Journée reprise du guidon »

Dimanche 18 mai 2025

“ **Rendez-vous à 8h30**
142 Avenue de Provence 26000 Valence. (Locaux Mutuelle des Motards) ”

Participation de 20 € par personne

Comprenant : café d'accueil, repas (restaurant) et boissons non alcoolisées.

Programme de la journée :

- RV à 08h30 – Café d'accueil, croissants
- Partie théorie avec un professionnel de la conduite moto :
 - o Trajectoire en virage
 - o Circulation et arrêt en groupe
- Atelier mécanique : contrôle moto
- Atelier Mutuelle des Motards : Prévention.
- Exercices sur plateau (piste auto Ecole)
 - o Maniabilité
 - o Stop and Go
 - o Slalom
- Repas (restaurant)
- Mise en application sur route (80 à 90 km)
- Débriefing
- Fin aux alentours de 16h30-17h.

Prévoir le plein de carburant et les pneus gonflés.

Merci de venir avec : une tenue adaptée (casque, gants, blouson et chaussures montantes...), la carte grise de votre moto, le certificat d'assurance en cours de validité, et votre permis de conduire.

Vous serez encadrés durant cette journée par un professionnel de l'enseignement à la conduite du 2 roues motorisés et par des membres de l'équipe d'animateurs bénévoles de l'AFDM Rhône-Alpes.

Bulletin d'inscription « journée reprise du guidon »

Dimanche 18 mai 2025.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

TEL : Email :

MOTO : Cylindrée :

ASSURANCE :

PERMIS : ☐ B (éq 125) ☐ A1 ☐ A2 ☐ A Date Permis : Km/an :

MODE DE REGLEMENT* : ☐ Chèque¹ ☐ Virement² ☐ Espèces³

¹ : Chèque à l'ordre de FFMC 26/07

² : Virement sur le compte FFMC 26/07 - IBAN : FR76 1027 8089 0500 0204 3210 193 - BIC : CMCIFR2A

³ : Paiement en espèces possible au bureau de la mutuelle des motards de Valence, aux heures d'ouverture, en faisant l'appoint.

IMPORTANT : Les places sont limitées à 25 participants. Votre inscription sera confirmée par mail dès réception du règlement et du présent bulletin signé (bien veiller à remplir ce document de façon très lisible). En cas d'empêchement justifié un remboursement n'est possible que si une autre personne est en mesure de participer à la journée.

RESPONSABILITE : Le/la motard(e) participe aux exercices de formation à ses risques et périls sur sa motocyclette, ayant été informé(e) précisément des différents entraînements à pratiquer lors de la journée, et de leurs conséquences éventuelles en cas de chute toujours possible. L'organisation décline toute responsabilité pour tout dommage non consécutif à une erreur ou faute de sa part. Dans ce cas, la responsabilité de la FFMC 26/07 ou des animateurs de l'AFDM RA ne pourra être engagée et aucun recours ne pourra être exercé contre eux, le participant y renonçant par avance.

Date et signature :

(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

A renvoyer ou déposer IMPERATIVEMENT à :
FFMC 26/07 - 142 Avenue de Provence – 26000 VALENCE.

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la